

Déposer ses publications dans HAL Sorbonne Université

🔗 Que dit la loi?

Au titre de l'article 30 de la Loi pour une République Numérique, tous les articles scientifiques issus de la recherche publique peuvent être déposés dans HAL dans leur version manuscrit accepté, avec un embargo maximum de 12 mois en Lettres et SHS, et 6 mois en Sciences et Médecine. Le dépôt doit être effectué en accord avec les co-auteurs.

Lors du dépôt d'un fichier produit par l'éditeur, ou si la publication n'est pas un article (monographie, chapitre d'ouvrage, etc.) il faut s'assurer qu'on a le droit auprès de l'éditeur ou d'un site recensant les différentes politiques, tel que Sherpa/Romeo.

Étape 1

📁 Déposer le(s) fichier(s)

Je coche Afficher la vue détaillée

Je charge le fichier depuis mon ordinateur

Le fichier est disponible en PDF sur internet : j'indique son URL

Je règle l'embargo s'il est nécessaire

L'article possède un identifiant DOI : je l'ajoute

Les métadonnées sont automatiquement récupérées

Étape 2

☰ Compléter les métadonnées du document

Je vérifie le type de document, le titre, la langue et le domaine

Je complète les métadonnées supplémentaires (résumé, mot-clef, etc.)

Selon le type de document, certaines métadonnées sont obligatoires (nom de la revue, date de parution, lieu du congrès, etc.)

Étape 3

👤 Compléter les données auteur(s)

Je privilégie les affiliations validées (en vert) afin d'être référencé au mieux

Je vérifie l'orthographe et l'ordre des auteurs

Je vérifie les affiliations des auteurs

Étape 4

📄 Valider le dépôt

S'il manque des métadonnées obligatoires, elles seront indiquées en rouge

Une fois le dépôt effectué, il sera vérifié avant d'être validé
Un mail d'information est envoyé lors de sa mise en ligne



SORBONNE
UNIVERSITÉ

HAL

✉ Contact

Bibliothèque
de Sorbonne Université
Département Publications
& Open Access
01 44 27 26 03
hal@sorbonne-universite.fr